

Monsieur Yves BAUDRY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Monsieur Yves BAUDRY prend la présidence de l'assemblée.

4- Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Sérigné un effectif maximum de quatre adjoints ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour, décide la création de quatre postes d'adjoints au maire.

5- Election des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1;

➤ Election du Premier Adjoint

C'est porté candidat, Monsieur Romain DIEUMEGARD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Romain DIEUMEGARD a obtenu : 15 voix

Monsieur Romain DIEUMEGARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} adjoint.

➤ Election du Deuxième Adjoint

C'est porté candidate, Madame Delphine GUILMINEAU

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Madame Delphine GUILMINEAU a obtenu : 15 voix

Madame Delphine GUILMINEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} adjoint.

➤ Election du Troisième Adjoint

C'est porté candidat, Monsieur Damien COULAIS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Monsieur Damien COULAIS a obtenu : 14 voix
Monsieur Damien COULAIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} adjoint.

➤ **Election du Quatrième Adjoint**

C'est porté candidat, Madame Marylène LERIDON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Madame Marylène LERIDON a obtenu : 15 voix
Madame Marylène LERIDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 4^{ème} adjoint.

**Le Maire,
Yves BAUDRY**

Fin de la séance : 21H10